

Voici sur quoi roulait le procès: Quelques souscripteurs à l'émission faite par cette Compagnie, en avril 1872, avaient demandé l'annulation de leur souscription et la restitution des sommes versées pareux, en se fondant sur ce que le décret d'utilité publique relatif aux lignes dont la Compagnie était concessionnaire, n'avait paru que postérieurement à l'ouverture de la souscription.

Le tribunal, par un jugement fortement motivé, a maintenu la légitimité de la souscription, et mis ainsi hors de toute contestation la valeur des titres dont les détenteurs sont si nombreux dans la région du Nord.

Le bal donné avant-hier soir, à Lille, au profit de l'œuvre des vieillards, a été des plus brillants. La meilleure société lilloise s'y était donné rendez-vous.

Plusieurs fois déjà, nous avons fait appel à l'Inépuisable charité de nos lecteurs. Fournisseurs malheureux pour qui nous implorons ont été secourus avec un empressement au-dessus de tout éloge.

Aujourd'hui, nous venons encore signaler une grande misère qu'il suffira de désigner, nous n'en doutons pas, pour qu'elle soit secourue.

Il y a, rue de Lannoy, à l'estaminet du *Jeune de Boule*, une chambre, habitée par un Lorrain, dans le plus complet dénuement. Ce malheureux se nomme Jantzen Jean. Il était savetier à Metz. Il a quitté cette ville depuis onze mois pour habiter Roubaix avec sa famille. Sa femme venait de le rendre père pour la troisième fois; privée de tout, les soins ont manqué à cette pauvre mère.

Aujourd'hui elle est sans forces, couchée sur un grabat et n'ayant rien pour se couvrir. Son mari la soigne, mais que faire lorsque l'on est inconnu, et sans ressources? Ils n'ont plus rien, tout a été sacrifié. Ils ont gardé seulement quelques souvenirs de famille et ils les conservent aussi précieusement que l'espérance de voir un jour leur patrie redevenir française.

On nous envoie de Buironfosse (Aisne). L'avis suivant, avec prière de le communiquer aux nombreuses sociétés chorales et instrumentales de notre ville:

Le dimanche 17 mai 1874, sera ouvert, à Buironfosse, un concours d'orphéons, de musiques d'harmonies et de fanfares. Les prix consisteront en médailles de vermeil de différents modules, et les premiers prix seront accompagnés de primes en argent assez importantes.

Un comité d'organisation s'est mis résolument à l'œuvre pour donner tout l'éclat possible à ce concours.

État-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 14 FÉVRIER. — Adèle Dubar, rue du Fort. — Pauline Van Lierde, rue des Longues-haies. — Désiré Lecomte, rue de la Lys. — Gabrielle Parmentier, rue St-Etienne. — Fidèle Onré, au Pile. — Hortense Wedeux, au Pile. — Zoé Allemeesch, rue des Anges. — Marie

Les petits yeux louches du paysan s'allumèrent.

— Si vous le connaissez, dites-moi, qu'y a-t-il de vrai dans ce que l'on dit de lui?

— Tout. Otto est démasqué. Il s'est enfui, vous ne le reverrez plus.

— Oh!... je ne le connais pas, moi... et tout cela m'est indifférent.

— Vous mentez. Vous viviez de la complicité morale de ses fourberies. Ce pain-là va vous manquer.

Charles marcha vers la porte. Comme il la franchissait, le paysan le rappela.

— Après tout, monsieur, bien que je ne comprenne pas grand chose à tout cela, il vaut peut-être mieux que je rejoigne ma fille, pas vrai?

— Oui, dit Charles, et dites à Léna, qui ne sait pas même mon nom, que celui qui l'a délivrée un soir de sa prison, lui gardera toujours un souvenir reconnaissant.

Hedwige apprit avec chagrin l'éloignement de Léna. Elle eût voulu prodiguer les bénédictions, les dons, les prévenances, à cette singulière créature qui se disait chrétienne et avait longtemps accepté le mensonge, qui se disait détachée de tout sentiment humain et agissait en femme jalouse.

Cette conscience mobile et troublée, tantôt insouciant de tout, tantôt prompt à s'en alarmer, attirait Mlle de Stoneim comme une énigme. Elle eût voulu en mesurer la profondeur, en sonder les versatilités. Léna l'avait sauvée d'un tel

Byster, rue de France. — Zoé Danel, rue du Fontenoy. — Gustave Guevar, au Pile. — Clémence Dekoninck, rue de Mouveaux. — Josué Plays, au Pile.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 14 FÉVRIER. — Henri Lorfevre, 28 ans, domestique, et Uranie Lefebvre, 23 ans, rattacheuse. — Augustin Devitte, 26 ans, tonnelier, et Maria Vanvassel, 25 ans, servante. — Gustave Ghestemme, 23 ans, employé au bureau des travaux municipaux, et Léocadie Charlet, 27 ans, tailleur. — Victor Pardoën, 23 ans, tisserand, et Marie Lecomte, 21 ans, tisserande. — Théodore Crépel, 23 ans, contre-maitre de tissage, et Marguerite Bouxin, 25 ans, repasseuse. — Jean-Baptiste Nève, 24 ans, menuisier, et Justine Debusschère, 26 ans, lessiveuse. — Louis Dervaux, 26 ans, plafonneur, et Anatolie Poyblant, 39 ans, cuisinière.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 14 FÉVRIER. — Godefroy Verheyde, 5 mois, rue de France. — Marie Rivage, 84 ans, sans profession, aux petites sœurs. — Charles Balclaire, 3 mois, rue de l'Épeule.

Condition publique de Roubaix

Avis important au Commerce des Laines
Au moment de l'ouverture des enchères de Londres, le Directeur de la condition publique de Roubaix croit devoir rappeler au Commerce, qu'un service spécial de dessuintage et de dégraissage officieux a été annexé à son établissement.

Cette utile innovation permet aux acheteurs de se procurer, avant la vente, le rendement des laines en suint *EN LAINÉ A FOND*, en même temps que le conditionnement à 18 et 1/4 pour cent de reprise d'humidité.

Il suffit d'envoyer, par grande vitesse, un échantillon de 5 à 600 grammes au moins de la laine à essayer pour obtenir, 24 heures après sa réception, le rendement par dépêche télégraphique.

Pour le remboursement des frais, donner des références sur la place de Roubaix.

A. MUSIN.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU NORD.

Présidence de M. DAUNOY, conseiller. Audience du 14 février. (Suite)

Reconnu coupable avec circonstances atténuantes, Dujardin est condamné à cinq ans de prison.

Défenseur, M^e Duvel. *Fois qualifiés.* — Le nommé Wallier est condamné à dix ans de travaux forcés.

Défenseur, M^e Lesur. La cession est close.

COUR D'APPEL DE PARIS

A l'audience du 13, M. Jules Favre a repris sa plaidoirie pour le prince Naundorff.

Les abords du palais sont encombrés de la même foule que samedi dernier. Les héritiers présomptifs prennent place derrière leur avocat. Les nez bouffonnés s'alignent, et l'on voit, dominant les toques des avocats, les plumes blanches du chapeau de la princesse Amélie ou de quelque autre dame de sang royal.

Allons-nous savoir enfin ce qu'a fait le prince quand on l'a mis en liberté, quand les conventionnels, si doux, si bienveillants, craignant de verser inutilement un sang précieux, ont ouvert les portes du Temple pour faire sortir le fils de Louis XVI?

Non, pas précisément, et ce sera toujours là une lacune que les prétendants auront bien de la peine à combler.

Nous sommes en 1795, M. Jules Favre nous transporte sans transition à 1836, pour nous faire revenir à 1814, et finit par s'attaquer à l'acte de décès du dauphin.

Cet acte était irrégulièrement dressé. Lasne et Gomin, les deux témoins qui ont déclaré le décès, ne connaissaient même pas le dauphin.

Le prince Naundorff a raconté qu'après le 9 thermidor, une nuit, après un sommeil prolongé et provoqué sans doute avec intention, il s'était trouvé à un étage supérieur de la tour du Temple, qu'on lui substitua d'abord un mannequin, puis un enfant muet, enfin un enfant malade, pris dans un hôpital.

L'auteur du complot d'évasion était Barras; tous les historiens s'accordent à le dire,

danger, qu'elle était passionnément attachée à Léna.

La joie de lui témoigner de tels sentiments ne lui fut pas donnée. Schnerb vendit sa ferme et quitta ces lieux où sa fille ne voulait plus vivre sans laisser trace de son passage ni de sa nouvelle demeure.

L'imprévu, les révélations, les épouvantes de cette catastrophe qui avait si profondément troublé la famille de Stoneim, modifièrent dans le sens le plus heureux le hâtain caractère d'Hedwige.

Elle avait vu de trop près l'inanité des calculs humains, le défaut des prévisions individuelles, pour ne pas reconnaître la main divine dont l'ombre s'étend et se retire au gré d'une volonté toute puissante.

Avec le sentiment chrétien, la vérité ouvrit dans son cœur sa fleur éclatante. Elle se sentit petite, inutile et froide. Elle eut peur de sa vie sans but et honte de ses dédains altiers.

Mais, comme s'il fallait une expiation à tant d'heures égoïstes, Hedwige sentit en même temps que son affection n'était pas désirée et qu'on croirait mal à son tardif dévouement.

— Tu as plus souffert que moi, mais tu seras plus heureuse! disait-elle tristement à Wilhelmine.

Wilhelmine l'écoutait avec un sourire où la mélancolie faisait place à une naissante espérance.

Longtemps, longtemps encore, il ne

et M. Jules Favre se plait à le répéter. Après le 9 thermidor, Barras est allé au Temple. Touchard-Lafosse le dit dans sa chronique; et, depuis lors, les royalistes reprennent espoir, la guerre en Vendée devient moins acharnée, et Charrette annonce au comte de Provence la signature du traité de Lanjuinais, en vertu duquel le jeune prince doit être mis en liberté. Le comte de Puisaye adresse aux Vendéens une proclamation, le 30 juin 1795, qui fait croire à la mise en liberté de Louis XVII.

En 1816, quand Louis XVIII voulut faire dire des prières publiques en l'honneur de Louis XVII, la cour de Rome s'y opposa.

Barras a consenti à faire évader le prince Naundorff parce qu'il y était sollicité par la famille de Beauharnais et celle qui fut plus tard l'impératrice Joséphine.

Nous allons suivre la plaidoirie de M. Jules Favre; nous attendons un itinéraire de Louis XVII. On sort du Temple, grâce à une substitution d'enfant, rien de mieux. Mais on ne sort pas seul du Temple pour dormir et se réveiller en 1814. Qu'a-t-il fait depuis 1795? Qui l'a recueilli, cet infortuné dauphin, le lendemain de son évasion? A-t-il appris l'horlogerie tout seul? Enfin, M. Jules Favre plaidera encore; peut-être nous le dira-t-il.

Le *Figaro* a reçu de M. Loyat de Lacy une nouvelle assignation à comparaitre devant la 10^e chambre, pour le 28 février. L'assignation vise cette fois la diffamation.

Le *Gaulois* annonce que M. Lelièvre, le fameux procureur de St-Etienne, poursuivi pour faux en écriture, vient d'être arrêté en Portugal pour délits indépendants de ceux qui lui sont reprochés en France.

Le *Gaulois* annonce l'arrestation d'une bande de malfaiteurs qui auraient commis de nombreux vols au préjudice de la compagnie du chemin de fer de l'Est, avait cité, parmi les individus arrêtés, MM. Ismer père et fils, ébénistes.

Le fait était exact; mais les sieurs Ismer furent mis en liberté après une assez longue prévention, et hier, sur une plainte en diffamation portée par eux, M. Tarbé, gérant du *Gaulois*, comparait devant le tribunal correctionnel de la Seine. Les juges estiment que l'allégation reprochée au *Gaulois* a été faite sans intention de nuire et qu'elle ne renferme pas un caractère délictueux ont renvoyé M. Tarbé des fins de la plainte et condamné MM. Ismer père et fils aux dépens.

C'est le 23 février que comparait devant le 18^e conseil de guerre les deux accusés dans l'assassinat du malheureux agent de police Vincenzini.

On sait que Vincenzini, reconnu comme un misérable sergent de ville, fut de ce chef jeté à l'eau et lapidé, quelques jours avant le 18 mars, par une bande de communards qui avaient besoin de se faire la main.

Le 21 octobre 1872, au milieu d'une des principales rues de Bayonne, à deux heures de l'après-midi, on trouva le cadavre de M. Rausch, propriétaire très riche et très hospitalier, qui mettait sa fortune au service des Espagnols sans ressources réfugiés à Bayonne.

Les premières constatations établirent, à n'en pas douter, que le vol avait été le mobile du crime. La police fit des recherches d'abord infructueuses, puis elle apprit qu'on avait vendu à Saint-Sébastien une montre et une chaîne d'or dont la description se rapportait exactement à la chaîne et à la montre que portait M. Rausch le jour de l'assassinat.

Quelques Espagnols de mauvaise réputation avaient quitté Bayonne le lendemain du crime; les soupçons se portèrent sur eux.

Une femme nommée Dolorès, maîtresse de l'accusé principal, fut arrêtée. Après bien des recherches, on finit par découvrir en Espagne Cosme Correas et Colons, les principaux accusés, ainsi que Banuëlos père et ses deux fils Pedro et Augustin.

Colons eut le temps de s'enfuir en Portugal, mais il fut l'objet d'une demande en extradition, et les autorités portugaises allaient le livrer à la police française, lorsqu'il mourut dans sa prison.

Ici fut pas parlé de rêves reilleurs et d'amour persévérant. Longtemps, Charles de Létoiry, respectueux envers l'épave comme il l'avait été envers le deuil, travailla vaillamment comme le fils de la maison, sans laisser entrevoir la récompense à laquelle il aspirait.

Un jour vint pourtant, où des spéculations hardies, bénies par la Providence, ayant permis à M. de Stoneim de s'acquitter radicalement envers son ancien associé, Charles osa demander sa part de cette indépendance reconquise.

Et, ce jour-là, l'heureux jeune homme, dont la persévérance avait renversé les obstacles, et la tendresse triomphé des souvenirs, trouva dans le cœur de Wilhelmine toutes les joies chaudes et saintes qui sont les roses de la vie.

FIN

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT

MENIER

Exiger le véritable nom

Les autres accusés ne nièrent pas le crime, mais ils cherchent à en rejeter les uns sur les autres la responsabilité.

Cosme Correas n'en est pas à son coup d'essai. Il a déjà été condamné à vingt ans de travaux forcés pour assassinat. Dolorès répond avec beaucoup de sang-froid. Elle a connu le crime, mais sans y prendre part, et tout ce qu'on peut lui reprocher, c'est de n'avoir pas dénoncé les assassins à la justice. Pouvait-elle le faire? Le plus compromis était Colons, son amant.

Après un réquisitoire fort énergique prononcé par le procureur général, et les plaidoiries des défenseurs, le jury rend un verdict affirmatif à l'égard des quatre accusés, et négatif en ce qui touche la femme Dolorès. Cette dernière est acquittée, Correas et Banuëlos père sont condamnés à mort; Augustin Banuëlos est condamné à vingt ans de travaux forcés, et Pedro Banuëlos à dix ans de réclusion.

Faits Divers

Plusieurs journaux annoncent que M. Théodoré de Guigné, ancien préfet de la Somme, s'est suicidé mercredi à Londres. Le *Figaro*, qui annonçait hier ce suicide, sans donner le nom de la victime, ajoutait que le défunt, ex-banquier (directeur de la Société générale Algérienne) laissait un déficit de plusieurs millions.

La Société des gens de lettres et journalistes hongrois vient de déclarer qu'elle expulserait de son sein tous les membres qui se battraient en duel à propos d'articles échangés dans les journaux. Elle a en revanche institué un tribunal d'honneur qui doit juger les questions de ce genre.

Le *Moniteur de l'Algérie* nous donne quelques renseignements sur les insurgés de Carthagine réfugiés en Algérie. Presque tous ces réfugiés sont dénués de ressources. Le gouvernement français alloue à chacun d'eux une subvention quotidienne qui varie de 50 à 75 centimes selon l'âge et la position. Le plus grand nombre d'entre eux a été mis à la disposition des colons qui voudront utiliser leur travail. Pour les autres, (environ 427) qui sont des forçats évadés, on les a mis dans l'impossibilité de tenter une nouvelle évasion.

Les officiers de l'armée régulière ainsi que les personnages politiques restent libres sur parole à Oran, en attendant qu'ils puissent faire choix d'une autre résidence; ils sont toutefois soumis à une certaine surveillance. Les enfants reçoivent des soins particuliers tant du gouvernement que du consul général d'Espagne qui agissent de concert.

Sur les 400 hommes débarqués à Bougie, 300 ont été dirigés sur les travaux de la route de Beni-Mansour, où à Bongie et 100 sur Sétif.

Le *DRAME DE LA RUE MONTYON.* — La plus grande émotion règne encore dans le quartier Montmartre au sujet de cette mystérieuse affaire, dit l'*Événement*.

D'abord on avait pu croire que toute une famille, voulant en finir avec la vie, s'était suicidée en même temps, mais il est certain maintenant que Cozona a tué sa femme et sa fille, et s'est fait ensuite justice lui-même.

Il est même avéré qu'il avait prémédité son crime.

Il n'est pas allé travailler le jour où il l'a commis. Vers neuf heures du matin, il a tiré un coup de revolver à bout portant sur sa femme, et quand il a été bien sûr qu'elle était morte, il est allé chercher sa fille pour la tuer.

Quel a pu être le mobile d'un acte aussi monstrueux?

Cozona n'a laissé aucun papier qui puisse servir à éclaircir ce mystère.

Il n'y a pas eu de lutte; la chambre était dans le plus grand ordre.

Jamais les voisins n'ont entendu de discussion dans le ménage Cozona. Pourtant il paraît que Mlle Cozona voulait entrer au couvent, et que son père, qui avait fait autrefois ses études pour être prêtre, l'y poussait beaucoup, tandis qu'au contraire sa mère s'y opposait de toutes ses forces.

Est-ce une discussion à ce sujet qui a amené Cozona à tuer sa femme et sa fille? Est-ce un accès de folie? Voilà un secret qu'il sera probablement impossible à la justice de pénétrer.

Hier, vers trois heures, trois madrestes corbillards sont venus chercher les cadavres. Quand on les a mis en bière, ils étaient en putréfaction, et on a dû répandre dans la maison une grande quantité de chlore.

Une foule considérable encombrait la rue, mais deux personnes seulement, le frère et le beau-frère de Mme Cozona, ont accompagné les restes de cette malheureuse famille au cimetière Saint-Denis, où ils ont été enterrés dans la fosse commune.

On écrit de Panama, le 23 janvier: Un massacre d'ouvriers de nationalité chinoise a eu lieu dans les chantiers du chemin de fer de Costarica. Les chinois ayant refusé d'aller au travail pendant un temps de brouillard, leur surveillant essaya de les forcer à obéir en les frappant d'une cravache. Ils se retournèrent contre lui et le repoussèrent des chantiers ainsi que les Européens et les indigènes qui avaient pris son parti. Un officier et 35 soldats furent appelés pour rétablir l'ordre. Ils arrivèrent pendant la nuit et ouvrirent le feu sur les chinois qui dormaient. Avant que la fusillade ne cessât six d'entre ces derniers avaient été tués et neuf autres blessés. — L'officier doit être traduit devant une cour martiale pour rendre compte de sa conduite dans cette triste affaire.

Nouvelles du soir

Dépêches Télégraphiques

Paris, 16 février

La gauche républicaine a tenu sa réunion ordinaire. Elle s'est occupée de l'application de la loi des maires et des amendements de MM. Harman et Pouyer-Quertier. La réunion s'est de nouveau prononcée à l'unanimité contre l'impôt du sel. Le nouveau député de la Haute-

Saône, M. Hérisson, assistait à la séance.

On assure que M. le marquis de Francieu va déposer prochainement une proposition tendant à l'institution d'un jury spécial pour les procès de presse, jury qui comprendrait parmi ses membres un certain nombre de journalistes. Une disposition additionnelle de la proposition de M. de Francieu porte la levée de l'état de siège, dans le cas où l'Assemblée émettrait un vote favorable à son projet.

Le *Rappel* publie ce matin trois lettres de remerciements adressées à Victor Hugo par les comités des trois sociétés de secours pour les Alsaciens-Lorrains, entre lesquelles il avait partagé le produit de la vente de son poème intitulé, *La libération du territoire*. M. d'Haussonville fait ressortir dans sa lettre les efforts qui sont faits pour coloniser l'Algérie avec les cultivateurs Alsaciens-Lorrains émigrés. C'est dans ce but que s'organise en ce moment une exposition de tableaux.

Bruxelles, 15 février. — On mande de Saint-Jean-de-Luz, 15 février, à l'*Indépendance belge*: « Une bande de 2,000 carlistes a été battue par Loma. — Tolosa a été ravitaillée.

La division de Rivera a débarqué à Castro-Urdiales.

Madrid, 14 février. — Les journaux continuent à s'occuper de la question du plébiscite.

Le bruit court que les carlistes ont abandonné Estella.

La levée du blocus de Bilbao est inexacte.

COMMERCER

Avis divers.

ANVERS, 14 février. — VENTE PUBLIQUE DE LAINES. — A la première série des enchères de cette année, commencée le 3 du courant et clôturée le 14 février, il a été Exposé. Vendu.

19775 bal. laines de Buenos-Ayr. 17857 h.	2530 »	Monte-Video 1720 »
345 »	»	Bande-Orien 260 »
514 »	»	Cap. 334 »
477 »	»	Russie 136 »
628 »	»	lavées et div. 403 »

24269 balles. 20709 b.
Le stock à ce jour est réduit à 5100 b. Plata, dont 1200 balles Monte-Video.
Nous résumons comme suit, les prix obtenus:

BUENOS-AYRES.	
Balle qu. Buenos	Bonne second. Différent.
Saxe et Merinos 1.05 à 2.10	1.80 à 1.90
Métis 1.90	1.70
24	1.85
26	1.85
28	1.85
30	1.85
32	1.85
34	1.85
36	1.85
38	1.85
40	1.85
42	1.85
44	1.85
46	1.85
48	1.85
50	1.85
52	1.85
54	1.85
56	1.85
58	1.85
60	1.85
62	1.85
64	1.85
66	1.85
68	1.85
70	1.85
72	1.85
74	1.85
76	1.85
78	1.85
80	1.85
82	1.85
84	1.85
86	1.85
88	1.85
90	1.85
92	1.85
94	1.85
96	1.85
98	1.85
100	1.85

MONTE-VIDEO.	
Balle qu. Buenos	Bonne second. Différent.
Saxe et Merinos 2.00	1.80
Métis 2.50	2.30
24	2.40
26	2.40
28	2.40
30	2.40
32	2.40
34	2.40
36	2.40
38	2.40
40	2.40
42	2.40
44	2.40
46	2.40
48	2.40
50	2.40
52	2.40
54	2.40
56	2.40
58	2.40
60	2.40
62	2.40
64	2.40
66	2.40
68	2.40
70	2.40
72	2.40
74	2.40
76	2.40
78	2.40
80	2.40
82	2.40
84	2.40
86	2.40
88	2.40
90	2.40
92	2.40
94	2.40
96	2.40
98	2.40
100	2.40

HAVRE, 14 février. — Laines. — Nous continuons d'avoir des affaires très régulières, dans la parité établie, et on note de nouveau 122 b. Buenos-Ayres suint, de 142 fr. 50 à 180 fr., 39 b. Rio-Grande dito, à 215 fr.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite:

REVALESCIERE.

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure n° 65,311.
Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.
Cure n° 78,364.

M. et M^{me} Léger, de Maladrie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.
Cure n° 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'Epineux complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la Revalescière l'a ramené. « Je prêche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil.; 2 fr. 25; 1/2 kil.;